

Règlement Trail de Saint Maurice en Gourgois

9ème Edition le 6 octobre 2019

Article 1 : Organisation

Dimanche 6 octobre 2019, l'Association Sports Nature Gargomançois organise, avec le soutien de la Commission Départementale des Courses Hors Stade de la Loire, la 9ème édition du Trail Gargomançois sur la commune de Saint Maurice en Gourgois. **Course inscrite au calendrier départemental 2019.**

Le présent règlement s'applique à toutes les épreuves : 31km - 19km - 9km - course ados et à l'initiation à la course proposée aux enfants.

Article 2 : Horaires des épreuves

- 31km: dimanche 6 octobre 2019 à 8h30
- 19km: dimanche 6 octobre 2019 à 9h15
- 9km: dimanche 6 octobre 2019 à 9h30
- Course ados (4km): dimanche 6 octobre 2019 à 9h35
- Initiations enfants : dimanche 6 octobre 2019 à partir de 9h40

Article 3 : Participation

Le 31km est ouvert aux personnes âgées de 20 ans et plus.

Le 19km est ouvert aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Le 9km est ouvert aux personnes âgées de 16 ans et plus.

La course ados est ouverte aux jeunes âgés de 11 à 15 ans.

L'initiation à la course à pied est ouverte aux enfants de maternelle et primaire (2 catégories)

Article 4 : Inscription

Inscription possible :

- sur internet sur le site LOGICOURSE (lien disponible sur <http://trail-gargomancois.fr>) **jusqu'au 2 octobre 2019**

- par courrier : le bulletin d'inscription devra être dûment complété et renvoyé accompagné de la copie de la licence ou du certificat médical ainsi que du règlement à l'ordre de Sports Nature Gargomançois **jusqu'au 2 octobre 2019** à Amandine FOURNEL - Lieu dit Morier - 291 route de la Croix - 42240 Saint Maurice en Gourgois

- au magasin BEN RUN de Saint Priest en Jarez: le bulletin d'inscription devra être dûment complété et déposé accompagné de la copie de la licence ou du certificat médical ainsi que du règlement à l'ordre de Sports Nature Gargomançois **jusqu'au 2 octobre 2019.**

- sur place **une heure minimum avant le début de l'épreuve**

Pour les adhérents à la FFA, joindre une photocopie de la licence au bulletin d'inscription.

Pour les non-adhérents à la FFA, joindre un certificat médical d'aptitude à la **pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an au jour de la course. **Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.**

Article 4bis : Droit d'inscription

- 31km: 13€ jusqu'au 2 octobre 2019 - 16€ le jour de la course
- 19km: 10€ jusqu'au 2 octobre 2019 - 13€ le jour de la course
- 9km: 8€ jusqu'au 2 octobre 2019 - 11€ le jour de la course
- Course ados (4km): 3 € jusqu'au 2 octobre 2019 - 4€ le jour de la course (jusqu'à 9h00)
- Initiation enfants : gratuite (inscription sur place jusqu'à 9h15)

Article 5 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer Dimanche 6 octobre 2019 à partir de 7h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Article 6 : Autorisation parentale (Hors initiation enfants)

Pour les jeunes de moins de 18ans, une autorisation écrite des parents doit être jointe à l'inscription.

Article 7 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. L'association Sports Nature Gargomannois décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 : Secours

Le service de secours sera assuré par la Croix Blanche.

Article 9 : Sécurité

Des signaleurs en chasuble seront présents à chaque intersection de route. Les participants s'engagent à respecter la signalétique.

Article 10 : Chronométrage électronique

Le chronométrage sera réalisé au moyen de puces électroniques. Chaque participant s'engage à remettre sa puce à une personne de l'organisation à l'issue de l'épreuve ou en cas d'abandon. **Chaque puce perdue sera facturée 6€.**

Article 11 : Ravitaillements / Barrière horaire

Sur chaque parcours, des points de ravitaillement seront assurés ainsi qu'à l'arrivée (solide et liquide sur l'ensemble des ravitaillements).

31km : 3 ravitaillements sur le parcours

19km : 2 ravitaillements sur le parcours

9km : 1 ravitaillement sur le parcours

Sur le 31km, une barrière horaire sera mise en place au km15 à 11h.

Article 12 : Respect de l'environnement

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours. L'organisation se donne le droit d'exclure les coureurs ne respectant pas cet engagement.

Article 13 : Récompenses

Un lot sera offert à chaque participant (dans la limite des 500 premiers inscrits)

Coupes et autres récompenses en fonction de la catégorie et du classement. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Les enfants participant à l'initiation seront tous récompensés et auront un goûter.

Article 14 : Droit d'image

Des photos seront prises durant la journée. Chaque participant accepte la diffusion de ces photos sur le site <http://trail-gargomancois.fr> ou sur d'autres supports de communication. Chaque participant accepte également la publication des résultats ou autres publications concernant la course.

Article 15 : Modification / Annulation des épreuves

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

Article 16 : Acceptation complète du règlement

La participation au Trail Gargomancois 2019 implique l'acceptation pleine du présent règlement.

Article 17 : Challenge des Balcons du Forez

Le Trail Gargomancois constitue la dernière manche de ce challenge. Il donnera lieu à une remise de récompenses. Seront éligibles les coureurs ayant participé aux 3 courses et s'étant pré-inscrit au Trail Gargomancois. Seront aussi récompensés tous les coureurs et coureuses ayant participé aux 3 courses, quelque soit la distance (remise de ces lots avant le départ du Trail Gargomancois). Le règlement complet du Challenge est disponible sur notre site internet.

Dernière mise à jour : Mardi 9 avril 2019